

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de Millau

MAIRIE DE VEZINS DE

LEVEZOU

Téléphone : 05 65 61 87 09

ARRETE DU MAIRE

N° 2025-34

Objet : Arrêté de circulation temporaire portant réglementation de la circulation et du stationnement en agglomération au niveau du garage communal

Le Maire de VEZINS DE LEVEZOU, Daniel AYRINHAC

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 ;
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles relatifs aux pouvoirs de police de la circulation ;

Vu le code de la route ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - Livre I – 1ère et 8ème parties, relative à la signalisation temporaire

Considérant la demande de l'entreprise Société Languedocienne d'Aménagements – 1 Route de Villefranche – 12410 Salles-Curan représentée par Marion TERRAL, il y a lieu de réglementer la circulation, sur le territoire de la commune de Vezins de Lévézou, au niveau du garage communal (cf plan en annexe).

ARRETE

ARTICLE 1 :

Pour permettre le creusement de tranchée sous chaussée, pour la pose de conduite/gaine électrique, à partir du 13 novembre 2025 et jusqu'au 02 décembre 2025, la circulation générale sera réglementée au niveau du garage communal (cf plan en annexe), sur la commune de Vezins de Lévézou.

La circulation se fera sur chaussée rétrécie.

La circulation sera interdite aux piétons.

Le stationnement sera interdit.

ARTICLE 2 :

Les prescriptions de l'article 1 seront matérialisées par une signalisation conforme à la réglementation en vigueur. La mise en place de cette signalisation de police sera assurée par l'entreprise en charge des travaux : Société Languedocienne d'Aménagements.

ARTICLE 3 :

Le Maire, le Commandant du Groupement de Gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux entreprises chargées des travaux.

Fait à Vezins de Lévézou le 13/11/2025,
Le Maire,
Daniel AYRINH



ANNEXE



